
Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage d'un
décadaire républicain par les jeunes membres de la société des
Arts et Métiers, lors de la séance du 17 frimaire an II (7
décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage d'un décadaire républicain par les jeunes membres de la société des Arts et Métiers, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 83;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38252_t1_0083_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit l'hommage des jeunes républicains de la Société des Arts et Métiers (1).

« Citoyens législateurs,

« Les jeunes républicains de la Société des Arts et Métiers réunis viennent vous faire hommage du premier fruit de leur travail. Daignez, comme de tendres pères, accepter ces faibles marques de l'amour de vos enfants.

« C'est un décadaire républicain imaginé par nous-mêmes et écrit de nos propres mains. Vous verrez qu'aux noms barbares et superstitieux qui barbouillaient notre ancien calendrier, nous avons substitué les noms sonores des hommes de toutes les nations qui se sont signalés par leurs vertus, leurs talents et surtout par leur patriotisme.

« Il est temps que les Français régénérés donnent à leurs enfants d'autres noms que ceux qui ne rappellent que des sentiments de bigotisme et d'erreur.

« Le fanatisme se perpétue par le calendrier. L'amour des vertus naîtra du décadaire. En place de Jean, Roë, Marc, Pancrace, Ignace et Boniface, on trouvera Aristide, Brutus, Cornélie, Marat, Démosthène et Franklin.

« Le premier jour de la décade, nous l'avons consacré aux législateurs, pour prouver que toutes les vertus dépendent des bonnes lois et que notre reconnaissance doit être éternelle pour ceux qui les ont faites.

« Le second jour est pour les guerriers, car après ceux qui ont fondé la liberté, doivent marcher ceux qui l'ont défendue.

« Le troisième jour est dédié aux grands orateurs : l'éloquence a souvent ranimé le patriotisme et fait pâlir la tyrannie.

« Les hommes morts pour la patrie occupent le quatrième jour : leurs noms immortels inspireront le désir de les imiter.

« Le cinquième jour est occupé par les Français illustres, par ceux qui, même dans les siècles du despotisme, ont répandu cette lumière philosophique qui, s'étendant de proche en proche, éclairera bientôt tous les peuples des rayons de la liberté.

« Au sixième jour sont les philosophes, les amis des hommes doivent être honorés par eux.

« Les poètes et les historiens occupent le septième jour. Les uns en chantant, les autres en consacrant les belles actions méritent cette place. L'espoir de la gloire est l'aliment des vertus.

« Le huitième jour est rempli par les artistes. Les peintres et les sculpteurs sont les historiens des siècles : ils transmettent à la postérité les traits des grands hommes et la postérité honore leurs noms.

« Les grands mécaniciens, les médecins, les navigateurs, enfin ceux qui ont été utiles à la Société occupent le neuvième jour : c'est un tribut de reconnaissance que l'humanité leur doit.

« Le dixième jour est dédié aux femmes célèbres. Le jour du repos doit être consacré à celles dont les vertus douces sont l'apanage ;

table; pénétrée des principes qui assurent à l'homme le précieux droit d'égalité qui le rend tout ce qu'il peut être; pénétrée enfin des principes qui, en déracinant le préjugé féroce et sot qui, en assignant une sphère à l'homme, circonscrivait ses droits et sa liberté, la Société de Philippeville, reconnaissante de ce qu'elle vous doit, vous en rend un solennel hommage.

« Mais, citoyens législateurs, les nobles, émanation odieuse de la royauté, les prêtres, les plus vils instruments des rois, tandis que le despotisme est anéanti, travaillent encore à le tirer du tombeau que lui a creusé la volonté nationale. Il faut, pour achever votre immortelle mission, ôter de la société ces deux classes de scélérats dans le cœur desquels se fait toujours sentir le battement impérieux qui les porte à chercher dans les ténèbres d'une astucieuse politique, les moyens de s'opposer aux progrès de la liberté et de la raison.

« Cependant, citoyens législateurs, il est temps que ces deux divinités chéries : la Raison et la Liberté occupent seules l'intellect de l'homme et que leurs ennemis éternels se brisent auprès du trône qui leur avait donné l'être.

« Parlez donc, citoyens législateurs, accordez au nom d'un peuple généreux la faculté de végétar aux nobles et aux prêtres, mais que les uns ni les autres ne puissent donner des marques de leur monstrueuse existence.

« Fait à Philippeville, le 8 frimaire, deuxième année républicaine une et indivisible ou la mort.

« Par la Société »,

(*Suivent 11 signatures.*)

« Comité révolutionnaire,

« Nous, membres composant ledit comité, certifions que les signatures ci-contre sont celles de la commission nommée par la Société populaire jacobite de cette commune pour rédiger une adresse dont la rédaction a été adoptée unanimement telle qu'elle est ci-jointe.

« Philippeville, ce 7 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

(*Suivent 10 signatures.*)

Le citoyen Cossigny dépose sur l'autel de la patrie son brevet de pension de 1,800 livres à laquelle il renonce. Il renonce aussi à l'indemnité qu'il avait réclamée pour l'entreprise dont il a été chargé en 1781, 1782, 1783 et 1784 d'une plantation de bois noir à l'Île-de-France.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Les jeunes républicains de la Société des Arts et Métiers font hommage d'un décadaire républicain qu'ils ont imaginé et écrit eux-mêmes. Aux noms barbares et superstitieux de l'ancien calendrier, ils ont substitué les noms sonores des hommes de toutes les nations qui se sont signalés par leurs vertus, leurs talents et surtout leur patriotisme.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (2).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 44.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 44.

(1) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1008^a, dossier 1375.